



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE VOILE LÉGÈRE

Saison Sportive 2017 - 2018

Sommaire

	Page
1. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2. ATTRIBUTION DES TITRES	2
3. TITRES DÉLIVRÉS	2
4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UN TITRE EN VOILE LÉGÈRE	3
5. MODE DE CLASSEMENT	3
6. ORGANISATION	4
7. CAHIER DES CHARGES	4
8. GESTION DU CHAMPIONNAT	4
9. RÉCOMPENSES	4
10. MODE D'INFORMATION	5
11. TABLE DE COTATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	5

Préambule

La Ligue Île de France de Voile est l'organisatrice des Championnats Régionaux. Les Championnats Régionaux sont courus sur plusieurs épreuves de Grade 4 ou 5. L'organisation d'une épreuve est confiée, (sauf dérogation), à un club de la Ligue. Cette épreuve se court sur une ou plusieurs journées et comporte une ou plusieurs courses. Une épreuve finale regroupera sur un même plan d'eau toutes les séries représentées dans le Championnat.

Chaque épreuve est inscrite au calendrier (<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/>)

RÈGLEMENT

L'application de ce règlement fédéral sera précisée dans l'Avis de Course et les Instructions de course.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les coureurs doivent être titulaires d'une

- licence FFVoile à jour portant la mention "compétition",
- ou portant la mention "adhésion" ou "pratiquant" mais accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- pour les coureurs mineurs d'une autorisation parentale.

Les coureurs s'engagent à respecter les règles telles que définies dans les « Règles de course à la voile 2017–2020 »

Chaque coureur de la Ligue engagé pour une épreuve est inscrit pour l'ensemble du Championnat Régional, mais les concurrents doivent s'inscrire lors de chaque épreuve de ligue auprès du club organisateur.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du Championnat Régional implique tacitement qu'il autorise gracieusement la FFVoile et ses partenaires (ligue, CDV, club) à utiliser son image, sa voix et sa biographie sur tous supports et pour toute utilisation tant promotionnelle, publicitaire ou commerciale pour l'ensemble du Territoire français.

2. ATTRIBUTION DES TITRES :

Le Champion Régional dans une classe (et éventuellement) dans une catégorie d'âge sera le coureur ou l'équipage qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans les épreuves définies au calendrier de la ligue.

Sur proposition de la Commission sportive, les titres sont décernés lors de l'épreuve finale par le président de Ligue ou son représentant.

3. TITRES DÉLIVRÉS :

Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat).

Benjamin : Concurrents âgés de 10 à 11 ans.

Minime : Concurrents âgés de 12 à 14 ans.

Espoir : Concurrents âgés de 15 à 25 ans.

Groupe 1 (3 catégories)	Benjamin(e) solitaire sur Optimist Solitaire garçon sur Optimist Solitaire fille sur Optimist	Né(e) en 2007 et 2008 Né en 2004, 2005 et 2006 Née en 2004, 2005 et 2006
Groupe 2 (3 catégories)	Benjamin(e) solitaire sur Open Bic Solitaire garçon sur Open Bic Solitaire fille sur Open Bic	Né(e) en 2007 et 2008 Né en 2004, 2005 et 2006 Née en 2004, 2005 et 2006
Groupe 3 (2 catégories)	Solitaire garçon sur Laser 4.7 Solitaire fille sur Laser 4.7	Sans limite d'âge Sans limite d'âge
Groupe 4 (2 catégories)	Solitaire garçon sur Laser Radial Solitaire fille sur Laser Radial	Sans limite d'âge Sans limite d'âge
Groupe 5 (1 catégorie)	Solitaire sur Laser Standard	Sans limite d'âge
Groupe 6 (2 catégories)	Double garçon/mixte sur 420 Double fille sur 420	Sans limite d'âge Sans limite d'âge
Groupe 7 (2 catégories)	Double sur 470 Double sur Fireball	Sans limite d'âge Sans limite d'âge

4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UN TITRE EN VOILE LÉGÈRE

Un titre sera attribué dans chaque catégorie,
- si au moins 10 bateaux et 2 clubs différents sont classés ;

Un classement pour la première féminine sera établi,
- si au moins 5 féminines sont classées sur 3 épreuves minimum.
A défaut du nombre requis - bateaux ou coureurs - le titre de champion sera "Open".

5. MODE DE CLASSEMENT :

Le mode de classement sera le même pour toutes les catégories concernées.
Le nombre de points attribués est fonction de la place obtenue dans l'épreuve et du nombre d'engagés (voir : art.11. Table de cotation des Championnats Régionaux).
Pour être pris en compte les résultats doivent être en conformité avec l'art.7: Cahier des charges.

La place d'un équipage dans une épreuve est celle publiée sur le site internet de la FFVoile pour l'épreuve considérée¹.

Il n'y aura pas d'extraction du classement :

- pour les épreuves courues en Inter série
- si Benjamins et Minimes sont classés ensemble dans l'épreuve ...

Les 5 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement du Championnat.

¹ Donc : une épreuve non validée ne sera pas prise en compte.

Une épreuve de rivière au moins est obligatoirement incluse dans ce classement et ne pourra pas être retirée du classement final du Championnat Régional (pour cette régates non courue le nombre de point attribué sera de zéro).

Une épreuve du Championnat Régional ne peut bénéficier d'un coefficient différent des autres épreuves inscrites au championnat de ligue, à l'exception de l'épreuve finale, clôturant ce championnat.

Pour les équipages en double.

Si un barreur court avec 2 équipiers, il aura 2 classements,

Si un barreur court avec 3 équipiers, il aura 3 classements, etc...

Pour être classé sur l'ensemble du Championnat Régional, les coureurs devront être licenciés en Île de France. Les coureurs licenciés des autres ligues peuvent participer aux régates mais ne seront pas inclus dans le classement du Championnat Régional, exception faite pour les séries doubles, dont un Francilien viendrait à former un équipage avec un coureur d'une autre Ligue.

Cependant pour l'attribution des points, ces coureurs ne sont pas retirés du classement de chaque épreuve.

6. ORGANISATION :

Sept épreuves dont 2 rivières pourront être programmées par les délégués de chaque série.

Celles-ci se dérouleront de début septembre à fin mai de l'année suivante. L'épreuve finale à coefficient clôture le Championnat Régional.

Se reporter au calendrier sur le site de la Ligue (<http://www.asso.ffv.fr/ligue-idf/>).

Le classement est ouvert à tous les coureurs ayant couru une de ces épreuves.

Les épreuves sont organisées par les clubs.

Pour être validée, chaque épreuve devra répondre à des critères fixés dans un cahier des charges.

7. CAHIER DES CHARGES :

L'épreuve devra répondre aux exigences prescrites par le Règlement Technique de la Fédération Française de Voile et la charte d'organisation des régates de ligues d'IDF².

8. GESTION DU CHAMPIONNAT :

Le classement est effectué par les délégués de chaque série support, sous la responsabilité de la Ligue.

9. RÉCOMPENSES

La remise des récompenses sera effectuée au cours d'une cérémonie organisée par la Ligue Île de France de Voile, à la suite de l'épreuve finale du Championnat Régional.

² Rappel : A partir de 2018, le nombre minimum de coureurs ou équipages pour la prise en compte des résultats dans les classements fédéraux est modifiée. Les critères pour la voile légère sont les suivants : Grade 5A, 5B: 7 équipages minimum pour constituer une série monotype, ou une intersérie (IND, INV). Le Grade 5C sera toujours en intersérie (IND, INV).

10. MODE D'INFORMATION :

Les classements seront accessibles auprès des délégués de chaque série et sur le site Internet de la Ligue.

11. TABLE DE COTATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Saison Sportive 2017 - 2018

Place	75et+	60à74	45à59	40à44	35à39	30à34	25à29	20à24	15à19	5à14
Participants										
1	158	150	141	123	117	111	101	93	83	73
2	149	141	132	114	108	102	92	84	74	64
3	141	133	124	106	100	94	84	76	66	56
4	134	126	117	99	93	87	77	69	59	49
5	128	120	111	93	87	81	71	63	53	43
6	123	115	106	88	82	76	66	58	48	35
7	119	111	102	84	78	72	62	54	44	30
8	116	108	99	81	75	69	59	51	41	25
9	113	105	96	78	72	66	56	48	38	18
10	110	102	93	75	69	63	53	45	35	16
11	107	99	90	72	66	60	50	42	32	14
12	104	96	87	69	63	57	47	39	29	12
13	101	93	84	66	60	54	44	36	26	10
14	98	90	81	63	57	51	41	33	23	10
15	95	87	78	60	54	48	38	30	20	
16	93	85	76	58	52	46	36	28	18	
17	91	83	74	56	50	44	34	26	16	
18	89	81	72	54	48	42	32	24	14	
19	87	79	70	52	46	40	30	22	12	
20-21	85	77	68	50	44	38	28	20		
22-23	81	73	64	46	40	34	24	16		
24-25	77	69	60	42	36	30	20	12		
26-27	73	65	56	38	32	26	16			
28-29	69	61	52	34	28	22	12			
30-31	65	57	48	30	24	18				
32-33	62	54	45	27	21	15				
34-35	59	51	42	24	18	12				
36-37	56	48	39	21	15					
38-39	53	45	36	18	12					
40-41	50	42	33	15						
42-43	47	39	30	12						
44-45	44	36	27	12						
46-47	41	33	24							
48-49	39	31	22							
50-51	37	29	20							
52-53	35	27	18							
54-55	33	25	16							
56-57	31	23	14							
58-59	29	21	12							
60-64	27	19								
65-69	23	15								
70-74	19	12								
75-79	15									
80 et +	12									